

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 septembre 2017

LVMH ET KERING LANCENT UNE CHARTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL ET LE BIEN-ÊTRE DES MANNEQUINS

Kering et LVMH ont décidé d'établir une charte sur les relations de travail avec les mannequins, qui sera appliquée à l'ensemble de leurs marques. Les deux groupes placent le respect de la dignité des femmes et des hommes au cœur de leurs valeurs, c'est pourquoi ils ont toujours eu, notamment, le souci du bien-être des mannequins avec lesquels ils travaillent. En raison de leur rôle déterminant dans le secteur, ils estiment cependant avoir une responsabilité spécifique et devoir, avec leurs Maisons, aller encore plus loin.

Cette charte, applicable partout dans le monde, promeut des standards élevés d'intégrité, de responsabilité et de respect vis-à-vis des personnes concernées. Au-delà de l'attention particulière portée à la qualité des conditions de travail des mannequins, la charte s'articule autour de plusieurs engagements majeurs :

- Les Maisons des deux groupes s'engagent à ne travailler qu'avec des mannequins en possession d'un certificat médical valide attestant de leur bonne santé et de leur capacité à travailler, obtenu dans les six mois précédant la séance photo ou le défilé.
- L'ensemble des Maisons de mode de LVMH et de Kering s'engagent à supprimer de leurs demandes de casting la taille 32 chez les femmes et la taille 42 chez les hommes (tailles françaises). Les agences de casting devront proposer des mannequins dont la morphologie correspond à la taille 34 chez les femmes et 44 chez les hommes. Pour apporter un soutien aux mannequins qui en exprimeraient le besoin, les Maisons seront tenues de mettre à leur disposition un psychologue/psychothérapeute dédié lorsqu'ils/elles travaillent pour celles-ci.
- Aucun mannequin de moins de 16 ans ne sera recruté pour participer à des défilés ou à des séances photos représentant des adultes.
- Des règles spécifiques s'appliquent aux mannequins âgés de 16 à 18 ans :
 - Ils ne peuvent pas travailler entre 22h et 6h du matin.
 - La présence d'un accompagnateur (qui peut être l'un des parents du mannequin) désigné par leur agence est obligatoire et il/elle doit être logé(e) au même endroit que son accompagnateur.

- La charte exige des Maisons qu'elles demandent aux agences de s'assurer que les mannequins respectent leurs obligations scolaires.
- Les mannequins doivent avoir la possibilité de formuler directement une réclamation en cas de litige avec une agence de mannequins, un directeur de casting ou une marque (par exemple via une personne référente désignée ou la mise en place d'une hotline téléphonique)

« Le respect de la dignité de toutes les femmes a toujours constitué pour moi à la fois un engagement personnel et une priorité pour Kering en tant que Groupe. Au travers de cette charte et de notre promesse de nous conformer à ses dispositions, nous manifestons une fois encore, et de façon très concrète, l'importance de cette valeur fondamentale. Nous espérons être une source d'inspiration pour l'ensemble du secteur, pour provoquer un vrai changement dans les conditions de travail des mannequins dans la mode », a déclaré François-Henri Pinault, Président-Directeur général de Kering.

« Je m'engage résolument à faire en sorte que les relations professionnelles entre les Maisons du groupe LVMH, les agences et les mannequins aillent plus loin que le simple respect des exigences légales. Le bien-être des mannequins est pour nous un sujet fondamental. En tant que groupe leader dans le domaine du luxe, nous estimons qu'il est de notre devoir d'être en première ligne sur cette initiative. Nous avons la responsabilité d'établir de nouveaux standards dans la mode, et nous espérons être suivis en cela par d'autres acteurs de notre secteur », a déclaré Antoine Arnault, membre du Conseil d'Administration de LVMH, Directeur général de Berluti, et Président de Loro Piana.

La mise en application de cette charte débutera dès les prochaines « Fashion Weeks ». Un Comité de suivi, composé de représentants des marques, des agences et des mannequins, se réunira tous les ans (deux fois la première année).

A propos de Kering

Groupe mondial de Luxe, Kering développe un ensemble de maisons de luxe dans la mode, la maroquinerie, la joaillerie et l'horlogerie : Gucci, Bottega Veneta, Saint Laurent, Alexander McQueen, Balenciaga, Brioni, Christopher Kane, McQ, Stella McCartney, Tomas Maier, Boucheron, Dodo, Girard-Perregaux, Pomellato, Qeelin et Ulysse Nardin. Kering développe également les marques de Sport & Lifestyle Puma, Volcom et Cobra. En encourageant l'imagination sous toutes ses formes, Kering permet à ses marques de réaliser leur potentiel de croissance et ouvre la voie à des méthodes plus durables.

Kering a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 12,385 milliards d'euros et rassemblait plus de 40 000 collaborateurs au 31 décembre. L'action Kering est cotée à Euronext Paris (FR 0000121485, KER.PA, KER.FP).

À propos de LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot Ponsardin, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine du Clos des Lambrays, Château Cheval Blanc, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Woodinville, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Cape Mentelle, Newton, Bodega Numanthia et Ao Yun. Le secteur Mode et Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Céline, Loewe, Kenzo, Givenchy, Thomas Pink, Fendi, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Berluti, Nicholas Kirkwood, Loro Piana et Rimowa. LVMH

est présent dans le secteur des Parfums et Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums et Parfums Loewe, BeneFit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Kat Von D et Maison Francis Kurkdjian. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bulgari, TAG Heuer, Chaumet, Dior Montres, Zenith, Fred, Hublot. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités au travers de DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Royal Van Lent et les hôtels Cheval Blanc.

Contacts presse

LVMH : Jean-Charles Tréhan

+33 1 44 13 26 20

jc.trehan@lvmh.fr

Kering : Paul Michon

+33 1 45 64 63 48

paul.michon@kering.com